

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-171 DU 10 MAI 2001

Chargeant Monsieur Théophile NATA
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES
pour compter du 9 mai 2001

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation du 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret N° 2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 9 mai 2001, Monsieur **Théophile NATA**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mai 2001

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 - MMEH 4 - SGG 4 - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 16